

POUR UNE REHABILITATION ET UNE RENOVATION ENCADREES

CONTEXTE

La transition écologique devient un nouveau levier de la commande. Les maîtres d'ouvrages publics et privés s'orientent massivement vers la rénovation et le réemploi. Les dispositifs d'aides foisonnent: plan climat, Ma Prime Rénov, prime CEE, prime énergie... Les financements glissent de la construction neuve vers la rénovation.

Les interlocuteurs qui accompagnent l'action de l'état sont nombreux: Certificateurs, bureaux d'études, fournisseurs d'énergie, enseignes de la grande distribution... Tous contribuent à développer des stratégies, des réseaux et des offres. Sur le terrain, l'accès aux aides est un parcours long et fastidieux qui décourage les plus pugnaces. Les dossiers de financements sont difficiles à boucler et le reste à charge (pour les particuliers) est important. De plus, l'accompagnement est morcelé: chaque interlocuteur se limite à ses prérogatives sans assurer un suivi global du projet.

Les diagnostics et DPE préliminaires sont trop souvent réalisés selon des grilles d'analyses systématiques au détriment de la diversité du patrimoine. Les préconisations qui en résultent favorisent des produits ou solutions efficaces sur le court terme mais non vertueux à long terme : pompe à chaleur, matériaux et isolant de synthèse (PVC, PSE...), VMC ...

Des bâtiments sont défigurés par des opérations de rénovations énergétiques peu respectueuses du patrimoine. De plus, l'évolution rapide de la réglementation, les échéances à court et moyen termes peuvent rendre obsolètes des opérations de réhabilitations à peine finalisées.

L'architecte est maître d'œuvre, le maître d'œuvre n'est pas forcément architecte. Notre formation validée par un diplôme DPLG et/ou HMONP nous permet d'acquérir cette maîtrise et de signer des PC contrairement aux maîtres d'œuvres non Architecte.

Communiquons sur les spécificités de notre profession et sur la valeur ajoutée que nous apportons.

Ce que Mouvement souhaite porter en Île-de-France :

En effet, notre présence est essentielle pour garantir:

-Le respect des spécificités du PLU au regard des objectifs environnementaux: Les règlements d'urbanisme évoluent. Le PLU bio climatiques ouvre de nouvelles voies et favorise des pratiques nouvelles en créant des opportunités foncières non réalisables par les PLU traditionnels

-Le respect de la diversité du patrimoine bâti et de son contexte urbain: Chaque opération est unique. Le bâti doit évoluer en prenant en compte ses caractéristiques propres (historiques, constructives, sociales). Il doit aussi s'adapter à l'évolution de l'urbanisation (centre historique, zones péri-urbaines, secteurs diffus...) et à son inévitable densification sous tendue par le ZAN.

-Le développement et le suivi du projet des phases Diag jusqu'à la livraison. Il s'agit de garantir la conformité et la bonne exécution des travaux qui ouvrent droit aux aides. Nous remplissons ainsi pleinement notre mission de service public et sécurisons les dotations engagées par l'Etat, les collectivités et les pollueurs.

Notre rôle est essentiel pour garantir la juste transformation du bâti. A l'instar du Permis de construire et de la loi de 1977, militons pour la création d'un Permis de Rénover qui, seul, sera en mesure de donner la cohérence d'ensemble et la pérennité que la transition écologique exige.

ENGAGEONS-NOUS A CONSTRUIRE DE MANIERE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE.

ENSEMBLE, CONSTRUISONS UN LANGAGE COMMUN.